

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

L O I

2017

- 21 juillet Loi n° 2017-33 portant modification de l'article L.78 du Code électoral 829

PARTIE NON OFFICIELLE

- Annonces 830

PARTIE OFFICIELLE

L01

**Loi n° 2017-33 du 21 juillet 2017
portant modification de l'article L.78
du Code électoral**

EXPOSE DES MOTIFS

Après le dépôt des candidatures pour les élections législatives du 30 juillet 2017, quarante sept (47) listes ont été déclarées recevables. Ce qui conduit subséquemment à l'impression d'un nombre égal de bulletins de vote différents (un bulletin pour chaque liste).

Cette inflation constatée au niveau des candidatures validées pose le problème de l'applicabilité du paragraphe 2 de l'article L.78 qui stipule : « ... l'électeur prend lui-même une enveloppe et l'ensemble des bulletins mis à sa disposition ».

Les difficultés auxquelles une application stricte de cette disposition conduira sont donc réelles et impacteront négativement le déroulement du scrutin avec à coup sûr des lenteurs dans le vote engorgement des bureaux de vote, prorogations de l'heure de clôture du vote, découragement de l'électeur, etc.

Face à ces inconvénients prévisibles, la Commission Electorale Nationale Autonome, tenant compte de la centralité de l'électeur dans le processus électoral a jugé opportun d'ouvrir des concertations entre les acteurs (mandataires des listes de candidats, administration électorale) pour trouver les voies et moyens d'anticiper sur ces contraintes lourdes de conséquences.

Ces concertations ont été tenues le 30 juin 2017. Les discussions ont porté sur la proposition de la CENA qui consistait à permettre à l'électeur de prendre un minimum de cinq (5) bulletins au lieu de l'ensemble. Celle-ci a reçu une adhésion large des acteurs avec deux tiers de voies favorables.

Cette modification préconisée, visant à faciliter le choix à l'électeur cadre bien avec le protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité qui stipule en son article 2, alinéa 1 :

« aucune réforme substantielle de la loi électorale ne doit intervenir dans les six (06) mois précédant les élections sans le consentement d'une large majorité des acteurs politiques »

Cette large majorité ayant été obtenue, le Gouvernement a jugé opportun de modifier l'article L.78 du Code électoral dans l'intérêt de l'électeur et pour une bonne fluidité du vote lors de ce scrutin législatif et pour les scrutins à venir.

Telle est l'économie du présent projet de loi.

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du jeudi 06 juillet 2017 ;

Le Conseil constitutionnel, ayant statué par sa Décision n° 7/C/2017 du 18 juillet 2017 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. - Le paragraphe 2 de l'article L.78 du Code électoral est modifié ainsi qu'il suit :

« Cette formalité satisfaite, l'électeur prend lui-même une enveloppe et l'ensemble des bulletins de vote mis à sa disposition.

Toutefois, l'électeur peut choisir cinq (5) bulletins au moins si le nombre de candidats ou de listes en compétition est supérieur ou égal à cinq (5) ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 21 juillet 2017.

Macky SALL

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mahammed Boun Abdallah DIONNE

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude de M^e Moussa Mbacké,
notaire à Dakar
27, Avenue Georges Pompidou BP. 6.655 - DAKAR

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 558/DK (ex. 2015/DG) appartenant à la CBAO. 1-2

Etude de M^e Daniel Séder Senghor & Jean Paul Sarr
notaires associés
13-15, rue Colbert Dakar x rue Félix FAURE (Sénégal)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription d'hypothèque inscrit en 1^{er} rang sur le titre foncier n° 10.965/DP au profit de la B.H.S. 1-2

Etude de M^e Saguinatou Dia Baro, notaire
Immeuble Mame Matar Guèye
Route des Niayes x Parcelles Assainies

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 19.483/DG reporté sous le titre foncier 112/DK de Dakar Plateau appartenant à Monsieur SILCARNEYNI GUEYE. 1-2

Société civile et professionnelle d'avocats
Demba Ciré BATHILY & Associés
57, Avenue Georges POMPIDOU - Dakar
4^{ème} étage à droite

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 7.847/GR ex. 6515/DG reporté au livre foncier de Ngor Almadies sous le n° 1.668/NGA appartenant à Matar DIENE. 1-2

P R I M A T U R E

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.)

Le numéro 7024 du *Journal officiel* en date du 03 juillet 2017 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le 03 juillet 2017.

Le Secrétaire général du Gouvernement,
Abdou Latif COULIBALY

ETABLISSEMENT CREDIT SOLIDAIRE AFRIQUE

BILAN AU 31 Décembre 2016

(en millions de francs CFA)

CODE POSTE	CHARGES	MONTANTS	
		31/12/2016	31/12/2015
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	2.972.904	6.137.315
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	301.589	3.984
R4B	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	0	0
R5B	CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
R5E	CHARGES SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
R6A	CHARGES SUR OPERATIONS DE CHANGE	0	0
R6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN	0	0
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	0	0
R7A	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE	35.740	0
R8G	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	378.500	2.063.800
S02	FRAIS DE PERSONNEL	143.087.519	142.730.712
S1A	IMPOTS ET TAXES	24.453.921	20.774.001
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	106.063.296	106.351.482
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATION	32.368.290	66.008.854
T6B	DOTATIONZS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	102.699.393	48.927.181
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.036.465	5.036.465
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0	0
T82	OMPOTS SUR LES EXCEDENTS	2.098.880	1.540.743
L80	EXCEDENT	0	0
T84	TOTAL CHARGES	419.496.497	399.574.537

CODE	ACTIF	31/12/2016		31/12/2015	
		BRUT	Amort. / Prov.	NET	NET
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	135.603.411	0	135.603.411	828.682.462
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	461.109.572	71.144.662	389.964.910	2.221.742.597
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	706.569.685	0	706.569.685	53.733.722
D01	VALEURS IMMOBILISEES	626.540.992	140.897.372	485.897.372	509.989.464
E90	TOTAL DE L'ACTIF	1.929.823.660	212.042.034	1.717.781.626	3.614.

ETABLISSEMENT CREDIT SOLIDAIRE AFRIQUE
BILAN AU 31 Décembre 2016

(en millions de francs CFA)

CODE POSTE	PRODUITS	MONTANTS	
		31/12/2016	31/12/2015
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	60.206.788	65.764.616
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	65.306.744	236.010.275
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR OPERATIONS DIVERSES	122.992.509	0
V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
V5G	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
V6A	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CHANGE	0	0
V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN	651.705	0
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	0	0
R7A	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE	71.891	-9.315
	VENTES	445.000	6.542.021
W50	PRODUCTION IMMOBILISEE	0	0
W 53	SUBVENTION D'EXPLOITATION	190.343	-5.013.280
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATONS	0	0
X6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	38.482.011	32.446.784
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1.732.227	1.226.319
X81	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURES	0	0
L80	DEFICIT	129.417.279	62.607.117
X84	TOTAL PRODUITS	419.496.497	399.574.537

CODE	PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
		NET	NET
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	1559.544.711	3.190.000.000
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	273.248.356	385.001.429
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	-5.875.847	21.887.239
L01	PROVISIONS FONDS PROPRES ET ASSIMILES	-109.135.594	17.259.577
L90	TOTAL PASSIF	1.717.781.626	3.614.148.245